

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 décembre 2011

2011 DDEES 140 G - DPE 101 G Subvention et convention avec l'association Coup de Main (93300) pour la création d'une ressourcerie-recyclerie expérimentale dans le 20e arrondissement.

Mme Olga TROSTIANSKY, M. François DAGNAUD et Mme Seybah DAGOMA, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une participation d'un montant de 264.750 euros à l'Association Coup de Main (93300) ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission, par M. François DAGNAUD, au nom de la 4e Commission, et par Mme Seybah DAGOMA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, ou par délégation, M. le Directeur du Développement Economique et de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur, est autorisé à signer avec l'Association Coup de Main domiciliée, 51, rue de la Commune de Paris (93300) une convention dont le texte est joint en annexe.

Article 2 : La dépense correspondante, 264.750 euros, sera imputée :

- d'une part pour 64.750 euros, à la rubrique 911, chapitre 65, nature 6568, du budget 2011 du Département de Paris et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement ;
- d'une part pour de 200.000 euros, au chapitre 017, rubrique 564, nature 6568, du budget de fonctionnement du Département de Paris 2011 et exercices ultérieurs, sous réserve du vote des crédits.